



24.3816

Motion KVF-N. Grundversorgungsauftrag und Tätigkeitsbereich der Post vor weiterem Um- und Abbau klären**Motion CTT-N. Clarifier le mandat de service universel et le domaine d'activité de la Poste avant toute nouvelle restructuration ou tout nouveau démantèlement****COTTIER DAMIEN**

Neuchâtel

Groupe libéral-radical (RL)

Cottier Damien (RL, NE): Le secteur postal évolue rapidement, et cela dans le monde entier. La numérisation a, nous le savons tous, profondément transformé les habitudes de chacune et de chacun, et donc aussi de la population suisse. Le nombre de lettres envoyées a drastiquement chuté ces dernières années. Aujourd'hui, un citoyen suisse reçoit environ 200 lettres par année, cela veut dire à peu près une lettre par jour ouvrable. Cela peut paraître surprenant pour les parlementaires qui sont encore habitués à recevoir un épais courrier postal chaque jour, mais la plupart de nos concitoyens ne reçoivent plus beaucoup de courriers postaux, et donc la Poste doit s'adapter. Elle l'a déjà fait et elle doit continuer de le faire, d'autant plus que le trafic des paiements a lui aussi énormément diminué. Les versements en espèces, comme le Conseil fédéral l'indique dans son avis, ont diminué de trois quarts ces dernières années, et cette tendance se poursuivra.

Les besoins en services traditionnels, comme des guichets de poste ou le paiement en espèces, ont ainsi considérablement diminué. En réponse à ces réalités, la Poste cherche logiquement à adapter les services postaux aux nouveaux besoins, aux nouvelles réalités de notre société. C'est aussi dans l'objectif d'assurer un service universel porté par une entreprise financièrement saine, puisque pour l'essentiel de ses activités, la Poste suisse est active dans des marchés qui sont ouverts à la concurrence, et c'est, pour l'essentiel, à travers ces domaines qu'elle doit assurer sa rentabilité, puisque l'entreprise doit s'autofinancer – c'est une décision politique que nous avons prise. En effet, la Poste ne bénéficie heureusement pas de subventions, et j'imagine que, dans cette salle, nous ne souhaitons pas que ce soit le cas à l'avenir, vu l'état des finances fédérales sur lesquelles nous devons, par ailleurs, travailler.

L'intention derrière la motion qui nous est proposée par la majorité de votre commission – et cela a été dit par les rapporteurs – est de faire un débat politique. Mais la réalité est que cette motion suspendra toute réforme en cours jusqu'à ce qu'une révision législative complète soit menée, et on sait bien que cela prendra quelques années. C'est du conservatisme de structure, ou pour reprendre les mots de M. Christian Levrat, président du conseil d'administration de la Poste et ancien conseiller aux Etats, qui déclarait dans les médias: "Il ne faut pas limiter le discours à la préservation des murs". Nous ne devons pas parler des structures, mais des services dont a besoin notre population, et la motion, hélas, empêche de le faire. C'est la raison pour laquelle nous vous recommandons de ne pas la soutenir.

Il est en effet nécessaire que la Poste bénéficie d'une flexibilité suffisante pour pouvoir adapter ses services à la réalité du marché et des besoins, et pour pouvoir assurer sa rentabilité. Geler toute évolution, comme le vise la motion, risquerait d'accentuer le décalage entre la réalité du marché et les besoins des utilisateurs et les structures de la Poste, et donc d'avoir un impact financier non négligeable. Evidemment, nous ne plaçons pas pour une Poste qui ne serait présente que dans quelques centres urbains, délaissant complètement villages ou vallées. Ce qu'il faut, ce sont des alternatives qui soient calibrées en fonction de la réalité de la société actuelle. C'est ce qu'a fait la Poste, puisqu'il y a une vingtaine d'années, elle était présente dans 3000 offices de poste dans notre pays, alors qu'aujourd'hui il existe plus de 5000 points de contact entre la Poste et ses utilisateurs, grâce au développement de nouvelles structures, que ce soit Mypost24, des agences postales, ou encore des prestations pouvant être fournies par le facteur au domicile et qui n'existaient pas par le passé. Dès lors, une modernisation du réseau et de la manière de délivrer les services est en train d'être développée. Evidemment, il faut le faire avec raison. Je souligne par ailleurs que les agences postales doivent être développées. Dans ce domaine, la Poste peut proposer mieux que les conditions actuelles. Les agences postales permettent à des commerces existants d'offrir un nouveau service et donc de perdurer, ce qui permet aussi de renforcer la



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Herbstsession 2024 • Zweite Sitzung • 10.09.24 • 08h00 • 24.3816
Conseil national • Session d'automne 2024 • Deuxième séance • 10.09.24 • 08h00 • 24.3816



présence de petits commerces dans un certain nombre de villages.

Pour toutes ces raisons, il nous semble pertinent de ne pas bloquer la Poste dans ses réformes, tout en lui demandant de continuer à développer des services de proximité, mais d'une autre manière. Il ne faut pas préserver les murs, mais les services.

Nous vous demandons donc de ne pas soutenir la motion de votre commission.

